



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

## DECISION DU MAIRE N° d.2024.143

**Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux, et de leurs avenants, conclus par la ville de Versailles entre le 8 octobre et le 18 novembre 2024, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité.**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération du 27 mai 2020 susvisée.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédure dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 8 octobre et le 18 novembre 2024 est la suivante :

### DECIDE :

- 1) Travaux de voirie, de signalisation horizontale et de réseaux secs dans diverses rues de Versailles et dans les zones de compétences déléguées de Versailles Grand Parc - Lot n° 2 : Travaux de signalisation horizontale - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société AB Marquage ayant pour objet de prolonger la durée du contrat en cours jusqu'au 28 février 2025. L'accord-cadre n'étant pas assorti de seuil maximum, cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 2) Travaux de voirie, de signalisation horizontale et de réseaux secs dans diverses rues de Versailles et dans les zones de compétences déléguées de Versailles Grand Parc - Lot n° 3 : Travaux de réseaux secs - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société SEIP ayant pour objet de prolonger la durée du contrat en cours jusqu'au 28 février 2025. L'accord-cadre n'étant pas assorti de seuil maximum, cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 3) Travaux d'aménagement des trottoirs sur la Ville et des terre-pleins de l'avenue de Paris de la Mairie de Versailles - Avenant n° 4 à l'accord cadre à bon de commande conclu avec la société EUROVIA IDF ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.
- 4) Nettoyage des locaux et des vitres de divers bâtiments de la ville de Versailles, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot 1 : Nettoyage des locaux - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société EUROP NET ayant pour objet la modification des jours de prestations de nettoyage à l'Ancienne Poste et l'ajout d'une prestation supplémentaire de nettoyage suite à la prise en compte d'un bâtiment (sanitaire) au parc des Etangs Gobert. Cet avenant représente une dépense supplémentaire de 59 712,48 € HT sur 4 ans, mais ne représente aucune incidence financière vis-à-vis du montant maximum du marché.

- 5) Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le secteur scolaire, périscolaire et gestion de la restauration du Centre technique municipal de la ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ELIOR Restauration, domiciliée 9/11 allée de l'Arche 92032 Paris-La-Défense, suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum annuel fixé à 2 000 000 € HT et un seuil maximum annuel fixé à 4 500 000 € HT.
- 6) Fourniture de mobiliers urbains et d'équipements de signalisation pour la ville de Versailles et l'Agglomération de Versailles Grand Parc - Lot n° 5 : Fourniture de bancs, corbeilles et divers équipements - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société PREFAKIT et la société Ateliers Georges Mahot ayant pour objet le transfert d'activité de la société PREFAKIT à la société Ateliers Georges Mahot. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.
- 7) Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et le réaménagement du bâtiment de l'Ancienne Poste – R+2, aménagement du sous-sol, aménagement du parking extérieur – Marché ordinaire de services conclu avec le groupement conduit par le cabinet MARCHI ARCHITECTES, domicilié 75 rue du faubourg Saint Antoine, 75011 Paris, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée prévisionnelle de 25 mois à compter de la date de notification. Ce marché est conclu pour un montant de 240 895 € HT.
- 8) Prestations d'assurance pour la ville de Versailles, le CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Lot n° 2 : Assurance responsabilité et risques annexes – Marché ordinaire de services conclu avec le groupement conduit par le cabinet BEAC – SAS BEAH, domicilié 16/18 rue de Londres 75009 Paris, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La prime prévisionnelle pour la Ville est estimée à 92 174,21 € TTC par an.
- 9) Prestations d'assurance pour la ville de Versailles, le CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Lot n° 3 : Assurance flotte automobile et risques annexes – Marché ordinaire de services conclu avec le groupement conduit par le cabinet Assurances Sécurité, domicilié 64 avenue Kennedy 59000 Lille, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La prime annuelle s'élève, pour la Ville, à 195 610,22 € TTC, incluant la prime complémentaire relative à l'assurance « Marchandises transportées ».
- 10) Prestations d'assurance pour la ville de Versailles, le CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Lot n° 4 : Assurance protection juridique des personnes physiques – Marché ordinaire de services conclu avec le groupement conduit par le cabinet RELYENS Mutual Insurance, domicilié 18 rue Edouard Rochet 69372 Lyon, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La prime prévisionnelle pour la Ville est estimée à 4 954,40 € TTC par an.
- 11) Prestations d'assurance pour la ville de Versailles, le CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Lot n° 5 : Assurance tous dommages aux objets précieux et/ou d'exposition – Tous dommages aux instruments de musique – Marché ordinaire de services conclu avec le groupement conduit par le cabinet Sarre et Moselle, domicilié 17 avenue Poincaré 57400 Sarrebourg, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les primes, pour la Ville, sont évaluées comme suit : pour l'offre de base « Assurance tous dommages aux expositions temporaires », il s'agit d'une prime provisionnelle irréductible de 506,50 € TTC par an ; pour la Prestation Supplémentaire Eventuelle « Assurance tous dommages aux instruments de musique », une prime annuelle de 531,50 € TTC par an.
- 12) Prestations d'assurance pour la ville de Versailles, le CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Lot n° 6 : Assurance rapatriement – Marché ordinaire de services conclu avec le groupement conduit par le cabinet Paris Nord Assurance Services, domicilié 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le montant de la prime provisionnelle annuelle irréductible s'élève à 218 € TTC.